

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 9 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt-et-un et le neuf du mois d'avril à 17 heures, le Conseil Municipal de Lévignacq, étant réuni au 170 rue des Albizzias (ancienne école) en raison des travaux de rénovation de la Mairie, à huis clos, après convocation légale en date du deux avril 2021, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame PONASSIE Evelyne (pouvoir à Monsieur CAULE Jean-Claude) et Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir à Madame LAVIGNE Noëlle).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Lukas LANGLOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Lecture est faite par Madame DUBOIS Emilie du dernier compte-rendu du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que suite à des événements survenus après l'envoi des convocations, il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant un agent titulaire au sein de la collectivité. Il demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter ce point à l'ordre du jour en fin de séance. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette modification.

Ordre du jour :

- 1 - Fiscalité directe locale : délibération vote des taux 2021
- 2 - Vote du Budget Primitif 2021 Commune + délibération
- 3 - Vote du Budget Primitif 2021 Lotissement + délibération
- 4 - Délibération convention avec le Centre de Gestion 40 pour mise à disposition d'une secrétaire de Mairie itinérante
- 5 - Travaux de rénovation de la Mairie et travaux réseau pluvial sur le RD 105

1 - Fiscalité directe locale : vote des taux 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Il signale qu'il s'est engagé à poursuivre la stabilisation des taux d'imposition.

Par ailleurs, comme l'a promis le Président de la République, la taxe d'habitation a disparu au bénéfice de 80 % des contribuables.

Concernant les 20 % restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources), la suppression de cet impôt s'effectuera sur trois années jusqu'en 2023 (réduction de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et totalité en 2023).

Pour compenser cette suppression, les communes se verront transférer en 2021, le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le Département sur leur territoire. Pour la commune de LEVIGNACQ, il s'élève à **16,97 %** et viendra s'additionner au taux communal de 14,70 % soit un total de **31,67 %**.

Ainsi, le taux de taxe d'habitation ne devant plus être délibéré, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes des ménages (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) et de les maintenir au niveau de l'année 2020, à savoir :

	TAUX ANNEE 2020	TAUX ANNEE 2021
Taxe Habitation	15,84 %	/
Foncier Bâti communal	14,70 %	14,70 %
Foncier Bâti départemental		16,97 %
Foncier Non Bâti	42,48 %	42,48 %

Le taux de taxe sur les propriétés bâties 2021 sera égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales, soit un taux de **31,67 %**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter les taux suivants :

	TAUX ANNEE 2021	PRODUIT ATTENDU 2021
Taxe Habitation	/	0,00 €
Foncier Bâti communal	31,67 %	99 127,00 €
Foncier Bâti départemental		
Foncier Non Bâti	42,48 %	18 776,00 €
TOTAL		117 903,00 €

Monsieur le Maire tient à ajouter que, comme il sera défini dans le budget, que la Taxe d'Aménagement perçue l'an dernier sera utilisée pour des travaux d'arborescence et d'aménagements divers cette année.

De plus, il souhaite proposer en octobre, au Conseil Municipal, la diminution de cette taxe (actuellement de 5 %) à un taux pondéré sur les communes de Côte Landes Nature. Cette diminution sera applicable sur les permis délivrés en 2022.

2 - Vote du Budget Primitif 2021 Commune + délibération

Monsieur le Maire donne lecture du budget de la commune en rappelant que lors du vote du Compte Administratif 2020 le 26 Février 2021, une affectation en réserve en investissement de 349 668,59 € (déficit de 311 040,60 € + restes à réaliser de 38 627,99 €), un excédent de 466 729,67 € en fonctionnement ont été validés.

La vente du dernier lot du Lotissement de Cantegrit devant être signée dans les prochaines semaines, il a été proposé de clôturer dès ce début d'année ce budget. Le comptable du Trésor a validé cette décision. Le solde de 306 413,88 € sera affecté sur le budget 2021 de la commune.

Les travaux de rénovation de la Mairie comme exposés au dernier Conseil Municipal dégagent un reste à charge pour la commune de 45 405,77 €, les honoraires liés à la Maîtrise d'œuvre ayant été affectés à l'investissement. Ce reste à charge sera totalement autofinancé.

Le plan de référence lancé avec un BET pour 35 000 € aura le même principe puisque la prestation aura pour effet un investissement important pour la revitalisation du village dans les années à venir.

L'ouverture prochaine de l'Agence Postale Communale entraîne une dotation de la Poste d'environ 6 000 € pour les 5 mois ½ de cette année en recettes de fonctionnement.

Il est également prévu l'élaboration d'une aire de jeux pour la petite enfance, en adéquation avec le futur plan de référence.

Enfin, concernant les subventions aux associations, Monsieur le Maire les reconduit en augmentant le montant à chacune des associations afin de tenir compte de l'effet COVID sur leur fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter le Budget Primitif 2021 de la commune suivant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 099 483,60 €

Recettes : 1 099 483,60 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 605 554,16 € (dont 38 627,99 € de RAR)

Recettes : 605 554,16 €

3 - Vote du Budget Primitif 2021 Lotissement + délibération

Monsieur le Maire donne lecture du budget du Lotissement en rappelant que lors du vote du Compte Administratif 2020 le 26 Février 2021, un excédent de 256 333,88 € en fonctionnement a été validé.

Comme annoncé lors de la présentation du budget de la commune, le dernier ayant été vendu, ce budget sera clôturé et le solde reporté au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter le Budget Primitif 2021 du Lotissement suivant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 306 413,88 €

Recettes : 306 413,88 €

4 - Convention avec le Centre de Gestion 40 pour mise à disposition d'une secrétaire de Mairie itinérante

Malgré des demandes répétitives de Monsieur le Maire auprès de Côte Landes Nature dans le cadre de la mutualisation mais également suite à l'expérience vécue par la commune en début de mandat, ce dernier se réjouit de l'initiative prise par le Centre de Gestion des Landes qui depuis le 1er mars 2021 propose la mise à disposition d'une secrétaire de Mairie itinérante afin d'assurer la continuité du service rendu aux administrés en cas d'absence prolongée de la secrétaire titulaire. Cette personne peut également intervenir pour former et conseiller les secrétaires qui le demandent.

Cette mise à disposition est conditionnée par la signature d'une convention d'une durée de 3 ans renouvelable de manière expresse. Le coût de l'intervention de cet agent a été fixé pour les communes de moins de 50 agents à 149 € par demi-journée d'intervention. Monsieur le Maire propose donc l'adhésion de la commune de LEVIGNACQ à ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer au service de mise à disposition d'une secrétaire de Mairie itinérante proposé par le CDG 40 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

5 - Travaux de rénovation de la Mairie et travaux réseau pluvial sur le RD 105

Monsieur le Maire informe que les travaux sont en cours de réalisation et que nous devons faire face aux aléas des détails ou oublis. Il indique avoir pris la décision de changer la destination de la salle des archives et de mettre un bureau supplémentaire pour les conseillers, réunions de commissions et visiteurs externes. Ce changement amènera des suppléments de travaux mais nous devons nous donner les moyens d'améliorer notre espace de travail. Les archives seront stockées à l'étage de l'appartement de l'ancienne école en complément de celle existante. Une étude va être lancée pour étudier la possibilité de numériser les documents afin de simplifier notre archivage.

L'ensemble des demandes de dotations ou subventions ont été faites. Concernant le fonds de concours de la CLN, après des discussions difficiles entre élus, il a été approuvé un nouveau mode de calcul plus bénéficiaire. Sa mise en place aura lieu prochainement.

Dans un caractère d'urgence, des travaux sur le réseau d'eau pluviale dans la rue de Larrivière, à hauteur de chez Monsieur JEAN ont été entrepris.

En effet, suite à l'affaissement d'une partie de la canalisation, il était indispensable d'intervenir rapidement (confirmation par l'UTD). Ces dégâts sont liés à la vétusté mais également au passage des camions.

Un devis, établi par LAFITTE TP pour un montant de 10 920 € TTC a été accepté le 15 mars dernier et l'entreprise est intervenue cette semaine.

Dans le cadre du futur plan de référence, l'aménagement de la traverse fera l'objet d'une étude et les travaux seront repris par rapport aux choix qui seront faits.

6 - Agent titulaire au sein de la collectivité

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il annonce au Conseil Municipal le départ prochain du seul agent technique de la collectivité.

En effet, cet agent s'est porté candidat sur un poste proposé par la commune de Saint-Julien et qu'il a été retenu. Monsieur le Maire n'a n'en était informé que le 30 mars dernier par la visite en Mairie de Monsieur le Maire de Saint-Julien, suivi le 2 avril d'un SMS de ce dernier lui indiquant le recrutement de cet agent.

Profondément choqué et vexé de la méthode des parties, Monsieur le Maire ne s'opposera pas à cette mutation, mais il faut dès à présent déposer un appel à candidature sur le portail de la fonction publique par l'intermédiaire du CDG40.

Certes désappointé, Monsieur le Maire souhaite que la mission de cet agent arrive à terme en bonne intelligence et surtout qu'il rejoigne son futur poste dans les meilleures conditions.

Afin de laisser plus de possibilité dans le choix des candidatures, et après conseils pris auprès du CDG 40, Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer 3 postes ouvrant les 3 grades d'adjoint technique, à savoir : adjoint techniques, principal 2nde classe et principal 1^{ère} classe.

Après recrutement, le Conseil Municipal délibérera sur la fermeture des postes non pourvus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'ouverture de ces 3 postes et charge Monsieur le Maire du recrutement du nouvel agent.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

CAULE Jean Claude

MINVIELLE Jean-Michel

LAMBLIN Laurence

PEREIRA Marie-Hélène

LANGLOIS Lukas

DA SILVA Jean

LAVIGNE Noëlle

CHAGNON Agnès

DESBIEYS Joseph